

● le point économique

Provence-Alpes-Côte d'Azur :

La manne algérienne fait loucher les bâtisseurs régionaux !

*Le Dauphiné libéré
Paris 15 Nov 79*

« Echanges Méditerranée » est un organisme régional, né de la nécessité de coordonner et de promouvoir des actions entre la super-région du front de Méditerranée et les Etats bordant le bassin. Et ceci dans les différents domaines de

l'économie, de la technologie, du social et du culturel. Rompant avec les sacro-saintes habitudes du « wait and see », les animateurs d'Echanges-Méditerranée ont déjà réalisé un certain nombre d'opérations en direction des migrants.

Mais le dernier projet en date du président Paul-Marc Henry et ses amis pourrait déboucher sur une action spectaculaire, propre à donner un souffle nouveau aux activités du bâtiment de la région, en perte de vitesse depuis quelques mois. Il s'agit de l'établissement d'un système de relations entre la région Provence-Alpes-Côte d'Azur et l'Algérie, dans le domaine de l'habitat et de la construction. Cette initiative entre parfaitement dans les vues du Conseil régional, qui, dès le 22 novembre 1975, avait fait de l'ouverture sur le Bassin Méditerranéen l'une de ses options prioritaires. A la base, l'idée directrice est qu'il peut s'établir une convergence entre une région frappée par une crise profonde et les besoins d'un Etat du sud s'engageant dans la voie du développement. Idée abstraite, certes ! Mais elle prend corps avec ce projet « Habitat-Algérie-Provence-Alpes-Côte d'Azur ».

● Un marché de 100 000 logements par an

L'industrie régionale du bâtiment, premier secteur d'activité dans la région, est

durément affectée par la crise. Or, dans le cours de sa stratégie de développement, l'Algérie est confrontée au problème crucial de la vie quotidienne, en particulier en matière d'habitat. La conjonction de ces données devient une convergence. Sous l'égide du ministère du Logement, le gouvernement algérien a décidé un important programme de construction, faisant passer les rythmes annuels, de 25 000 à 100 000. Ainsi, et dans le cadre légal de ses attributions, l'établissement public régional interviendra afin de pallier les effets néfastes de la crise, de favoriser une restructuration industrielle et de privilégier le secteur du bâtiment.

● Transfert de technologie et formation

Prendre en compte les expériences acquises dans le domaine de la conception, de la construction, de la gestion du logement, intégrer l'intervention d'opérateurs étrangers dans une stratégie de développement d'une industrie algérienne, par des transferts de technologies, la formation de la main-d'œuvre et la mise en place d'un appareil industriel : telle est la démarche du gouvernement algérien. Ainsi sont exposés les intérêts des partenaires. Pour les Algériens, une telle politique vise un double but : faire face à

un déficit en logements estimé à plus de 600 000 actuellement, et, à moyen terme, obtenir la réinsertion de ses travailleurs émigrés en Europe occidentale.

● Bases d'un protocole de coopération

En janvier dernier, une mission du ministère de l'Environnement et du Cadre de vie s'est rendue en Algérie, afin de jeter les bases d'un protocole de coopération entre les deux Etats dans le domaine de la construction. Les partenaires ont adopté un certain nombre de principes : négociation de contrats groupés « fournitures de matériels, prestations de services, formation, crédits » que pourraient proposer des « Groupements d'entreprises conjoints et solidaires » sur des opérations ponctuelles. Juridiquement, c'est « le groupement mixte temporaire » qui paraît présenter les plus grands avantages. Mais les entreprises de B.T.P. de Provence-Alpes-Côte d'Azur devront se hâter. Elles ne sont pas seules sur les rangs : les Allemands, les Espagnols, les Italiens, les pays scandinaves et les Belges convoitent, eux aussi, ce formidable marché. Et le gouvernement algérien n'est pas disposé, cela se comprend, à accorder à la France, des contrats d'exclusivité !

Jean FAURE.....

